

AFFICHÉ
LE J3./.01/20.11.

VILLE D'OZOIR-LA-FERRIERE

GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) POUR LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) ET LE SUIVI DES DOSSIERS

1 – Définition

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'usager de gérer son compte personnel/professionnel et d'accéder à la gamme de Téléservice dématérialisé proposé par la commune.

Les présentes conditions générales régissent l'utilisation du téléservice dédié au dépôt et au traitement des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme.

2 – Dispositions réglementaires

Textes de références :

- Article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), codifié article L. 423,3 du code de l'Urbanisme
- Articles L.112-7 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA)
- Décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique
- Décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme
- Arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plate-forme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes

3 - Objet :

Les présentes conditions générales définissent les relations entre la commune et l'usager ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace « mon compte ». Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire.

Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

Version 1 du 7 février 2024

L'utilisation du portail téléservice donne accès aux demandes suivantes :

- CUa et CUb
- DIA
- Déclaration préalable de travaux, permis de construire (y compris les modificatifs et les transferts si la demande initiale a été déposée par ce biais), permis de démolir, permis d'aménager.

4 – Utilisation du téléservice

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de la commune d'OZOIR-LA-FERRIERE accessible sur l'adresse : https://ozoir-la-ferriere.geosphere.fr/guichet-unique, permet exclusivement de réaliser la saisine par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce service ne permet pas de déposer une démarche exclue du droit de saisine électronique, stipulée dans le décret n° 2016-1491 du 04/11/2016.

Ce service est gratuit et facultatif, cependant, tout dépôt par voie électronique devra être réalisé via ce service. Toute saisine effectuée par un autre moyen concernant une demande couverte par la téléprocédure ne pourra être prise en compte.

Egalement, toute démarche devra être poursuivie par le même canal : dépôt des pièces complémentaires si nécessaire, Déclaration d'Ouverture de Chantier si nécessaire, Déclaration Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux, Permis modificatif si nécessaire.

L'usage de la langue française y est obligatoire.

4.1 – Spécificités techniques :

L'utilisation du téléservice nécessite une connexion et un navigateur internet. Les types de navigateurs préconisés sont :

Mozilla Firefox

 $91 \le .. \le 108$

Chromium

82 ≤ .. ≤ 111

Microsoft Edge

 $91 \le .. \le 108$

Les types de formats et la taille (volume) des pièces admises à transiter par le téléservice sont les suivantes :

Type format pièce	Taille maxi	Format d'impression	Mot de passe admis
PDF	40 Mo par document	A4 et A3	Non
JРЕG	40 Mo par document	A4 et A3	Non
PNG	40 Mo par document	A4 et A3	Non

Les plans devront comporter une échelle graphique et une échelle textuelle. Chaque fichier versé doit être exploitable et lisible pour permettre de réaliser une instruction et un traitement de qualité. Chaque pièce doit être transmise dans un fichier distinct.

2

4.2 - Droits et obligations de la collectivité :

L'administration doit informer les usagers du téléservice qu'elle met en place pour recevoir leurs demandes. Par la suite, elle devra informer les usagers de toute évolution concernant ce téléservice.

L'administration garantit les conditions de mise en œuvre du téléservice afin que le droit de saisine électronique des usagers soit effectif.

L'administration ne peut garantir :

- la sécurité du système de messagerie électronique que l'usager utilise pour remplir sa demande et la lui envoyer,
- les délais d'acheminement des transmissions effectuées via internet,
- la préservation de la confidentialité ou de l'intégrité des messages transmis jusqu'à leur arrivée sur ses serveurs.

Elle ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement, d'une suspension ou de la cessation du téléservice, ni de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion au téléservice.

Elle s'efforce de fournir des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, inexactitudes et des carences dans la mise à jour du téléservice. Toutes les informations indiquées sur ce site sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Les renseignements figurant sur le téléservice ne sont pas exhaustifs.

4.3 - Droits et obligations de l'usager

L'usage peut, de plein droit, saisir l'administration par voie électronique, dès lors qu'il s'est authentifié auprès de celle-ci dans les conditions fixées dans les présentes CGU.

L'administré accepte l'usage de ses coordonnées et l'exploitation des données fournies à la Collectivité aussi largement que nécessite le traitement de la demande d'autorisation, dès lors que l'usager procède au dépôt de son dossier en ligne.

L'usager s'engage à ne diffuser que des données exactes, à jour et complètes. Dans l'hypothèse inverse, l'administration se réserve le droit de suspendre ou de résilier la démarche administrative de saisine par voie électronique sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

L'usager s'engage à signaler dans les meilleurs délais à l'administration tout incident de sécurité (piratage, vol de moyen d'authentification, usurpation d'identité, virus...) qui nécessiterait de suspendre l'utilisation de son adresse de messagerie ou de prendre des précautions particulières.

Les données ou documents transmis par l'usager sur le site restent de sa responsabilité. Le dépôt des données ou documents sur le téléservice n'exonère pas l'usager de la conservation des documents.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

4.4 - Fonctionnement du téléservice

L'usager fournit une adresse électronique valide. Cette adresse sera utilisée pour l'envoi de toute réponse de l'autorité administrative compétente.

Cette administration se réserve le droit de répondre par voie postale.

Tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme doit être fait au moyen du formulaire qui correspond au type de la demande accessible sur le guichet.

L'usager remplit en ligne le formulaire de demande et valide celui-ci en y joignant les pièces obligatoires nécessaires au traitement de sa demande et selon la nature ou le type de son projet. Le service affiche un récapitulatif de la demande et des pièces versées afin que celui-ci puisse les vérifier et les confirmer. La confirmation et la transmission de la demande par l'usager vaut signature de celle-ci.

4.5 - Mode d'accès

Le GNAU est disponible depuis le portail de la commune d'OZOIR-LA-FERRIERE.

Il dispose d'un accès libre pour les fonctions de consultations publiques. Il nécessite une authentification valide pour les fonctions de dépôt et suivi des dossiers, et une adresse électronique.

Le mode d'authentification autorisé est l'inscription sur le portail du GNAU.

L'authentification inclut la transmission d'une adresse de messagerie. Celle-ci sera utilisée par la collectivité pour les échanges avec l'administré uniquement dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Lors de l'inscription au service, l'usager choisit un mot de passe.

L'usager doit conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel et aux services qui y sont liés. Le mot de passe doit être choisi par l'usager de façon qu'il ne puisse pas être deviné par un tiers. L'usager s'engage à en préserver la confidentialité.

5 – Traitement des Accusés d'Enregistrement Electronique (AEE) et des Accusés de Réception Electronique (ARE)

Après transmission de la demande, un AEE est immédiatement envoyé à l'adresse électronique enregistrée. Il mentionne un numéro d'AEE qui n'est pas le numéro de dossier et la date d'enregistrement de la demande.

Si cet AEE n'est pas fourni dans le délai d'un jour ouvré, l'usager doit considérer que sa demande n'a pas été prise en compte.

L'usager recevra ensuite un ARE qui comporte le numéro du dossier, le type de la demande, la date de dépôt et le nom du pétitionnaire.

6 - Disponibilité du services

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 sous réserve d'incident technique dont la commune ne saurait être tenue pour responsable. L'indisponibilité du service ne pourra donner lieu à indemnisation. Il peut être suspendu sans information préalable, ni préavis, notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou pour tout autre motif jugé impérieux.

7 - Evolution du service et des CGU

Les termes de ces CGU peuvent être amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au téléservice, de l'évolution de la législation ou de la réglementation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

8 - Conservation et sauvegarde des données

L'ensemble des documents déposés sur le GNAU est conservé sur celui-ci sans limitation de durée.

8 - Traitement des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce site sont collectées sur la base d'une obligation légale. Elles ont pour finalité l'instruction des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner.

Données collectées :

Les données personnelles pouvant être collectées sur le site sont notamment les suivantes (liste non exhaustive pouvant évoluer avec la législation) :

- Création de compte/profil : sont notamment enregistrés, lors de la création de votre compte/profil, vos nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ainsi que vos données de connexion,
- Connexion au site : à cette occasion, sont notamment enregistrées vos données de connexion, de navigation ou encore de localisation,
- Lors du remplissage du formulaire de contact, sont collectés vos nom, prénom, adresse électronique et votre message,
- Lors du remplissage de votre déclaration de projet : formulaire et documents à annexer, sont collectés les nom, prénom, date et lieu de naissance, du déclarant et co-déclarant, n° SIRET, adresse postale et adresse des travaux, les nom, prénom et adresse postale et électronique des mandataires, et tout autre document du dossier laissant apparaître une donnée personnelle.

Lorsque certaines informations sont obligatoires pour accéder à des fonctionnalités spécifiques du site, ce caractère obligatoire est indiqué au moment de la saisie des données.

L'ensemble des données obligatoires à transmettre pour l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner est défini aux articles R 431-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Destinataire des données :

Les destinataires de ces données sont les agents de la Direction de l'Urbanisme et du Patrimoine de la commune d'OZOIR-LA-FERRIERE.

9 - Traitements des données abusives, frauduleuses

Le droit de saisine électronique ne s'applique pas aux envois abusifs ou à caractère frauduleux susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'informations.

10 - Utilisation d'une plate-forme tierce

En fonction de l'évolution de la législation relative à la saisine par voie électronique et à la dématérialisation , des échanges avec les services extérieurs (concessionnaires, services de l'État, etc.) via des plate-formes peuvent être nécessaires à l'instruction des dossiers.

Elles pourront être transmises à des tiers participant à l'instruction des dossiers (concessionnaires, services de l'État, services associés). Les destinataires de ces données sont les seuls agents habilités et sont tenus à une obligation de confidentialité.

En acceptant les Conditions Générales d'Utilisation, l'usager accepte que les données collectées soient accessibles à des sous-traitants en cas de maintenance du site. Il est précisé que dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité aux données et une interdiction de les utiliser conformément aux dispositions législatives applicables en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Commune s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans leur consentement préalable, à moins d'y être contrainte par une obligation légale.

Droit des personnes:

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur dispose des droits d'accès (art.34 à 38 de la loi), de rectification (art.36 de la loi), de limitation du traitement des données le concernant. Ainsi, l'utilisateur peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Pour exercer ce droit d'accès, l'utilisateur s'adressera à la Commune par écrit :

Monsieur le Maire

45 Avenue du Général de Gaulle

77330 OZOIR-LA-FERRIERE